



Vente part SCI pour achat residence principale

Par **philbiet**, le **07/02/2013 à 15:15**

Bonjour,
Je vais vendre mes parts SCI à mes associées, l'argent de la vente doit me servir à acheter un logement principal dans les 2 ans pour être exonéré de la plus value (je suis locataire actuellement et c'est la première fois que je vend un bien immobilier).
L'acte de cession va être fait sous seing privé, dans quelle case de ma déclaration d'impôt n°2042 dois-je marquer la plus value exonérée? L'administration fiscale doit pouvoir suivre si effectivement j'aurais acheté un logement dans les 2 ans.
Merci de votre réponse

Par **trichat**, le **07/02/2013 à 15:33**

Bonjour,
Difficile de vous répondre pour l'instant, car le modèle de déclaration des revenus de 2012 ne doit pas encore être disponible, d'autant qu'il y a de nombreuses nouveautés introduites par les lois de finances rectificatives et la loi de finances pour 2013.
Cordialement.